

U23 POUR en Creuse

L'Enseignement La Culture L'Éducation La Formation La Recherche L'Insertion

Dispensé de timbrage

GUÉRET PPDC 23

P

DÉPOSÉ LE
29/11/16

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



Édito : **Obsolescence programmée des fonctionnaires !**

Le 70^{ème} anniversaire du statut des fonctionnaires est passé complètement inaperçu sur le grand échiquier médiatique et politique. Cela aurait pourtant été l'occasion de rappeler que la Fonction Publique est bien au service de l'intérêt général, seule garante de l'équité tant au niveau des territoires que des différents usagers.

Le gouvernement actuel a déjà dégradé la Fonction Publique en mettant en place sa réforme territoriale, en introduisant de plus en plus de contrats précaires... La droite quant à elle annonce plus directement son obsolescence programmée sous couvert de « système historique dépassé ».

Dans l'Education Nationale l'objectif plus ou moins clairement annoncé serait bien le recrutement des enseignants futurs à l'échelle locale sous CDD, comme dans les pays « anglo-saxons » gage de « modernité » voudrait-on nous faire croire, mais surtout de « rentabilité » à en croire nos dirigeants...aux antipodes de la conception française historique du Service Public !

Dans ces circonstances, non seulement les salariés ne pourraient plus faire grève sans risquer de perdre leur emploi...mais les salariés des secteurs public et privé confondus subiraient alors de fait une baisse drastique de leurs salaires et de leurs qualifications.

Que resterait-il de l'enseignement de l'histoire, du français, de la philosophie, voire des sciences et de l'EPS (au vu des thèses créationnistes) si demain les chefs d'établissements recrutaient...et donc licencieraient des enseignants « kleenex » à leurs gré sous la pression des parents, des entreprises du coin, des rapports de force locaux, nationaux, voire européens? La liberté des profs réduite à néant, que resterait-il de la liberté des élèves, de la formation par l'école de leur sens critique et de leur liberté de penser? Sans parler des orientations culturelles et politiques qui en découleront inmanquablement !

Aux salariés du privé qui tomberaient dans le piège de la campagne anti-Fonction Publique, il convient de rappeler que le statut des fonctionnaires profite d'abord à tous et offre une garantie contre les dérives du pouvoir politique. Aux fonctionnaires qui continuent de considérer que la lutte contre la loi travail « ne les concernent pas », il convient de dire que la disparition programmée du Service Public ne relève pas de la fiction. L'heure n'est plus au clivage, c'est ensemble que nous protégerons nos biens communs!

Une Fonction Publique forte est bien le signe d'une société évoluée et non celle d'une société rétrograde : la Fonction Publique n'est pas une charge réminiscence de temps révolus, mais bien au contraire le signe d'une société évoluée, évolutive et au service de tous !

Céline Butte

Édito
(page 1)

Vos droits : Colloque
éducation
pub
(page 2)

Le coin des retraités
(page 3)

Bons 70 ans au statut
des fonctionnaires!
(page 4)

Lettre aux agents de
la fonction publique
(page 5)

Point PPCR
(pages 6-7-8-9)

RPS à la DSDEN 23
(pages 10-11-12-13)

Brèves
(page 14)

Rédacteur en chef : Stéphane PICOUT
Directeur de la publication : Sandrine GORGEON
Commission Paritaire : 1117 S 07663
ISSN : 1260 - 2310
Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce aux fichiers informatiques de la FSU 23 et de ses syndicats. Conformément à la loi du 6/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant à la FSU 23 : 542 Maison des Associations 23000 GUÉRET

542 Maison des Associations
23000 GUÉRET
Tél : 05 55 41 16 32
Courriel : fsu23@fsu.fr



Colloque Education

Pour la réussite de tous les élèves

mardi 6 et mercredi 7 décembre 2016

MGEN – Paris

3 square Max Hymans 75 015 PARIS
(M° Montparnasse - M° Pasteur - M° Gaité)

Débats, échanges, tables rondes...

mardi matin

Former les élèves, dans quel but ?
Avec Nico Hirtt et Nathalie Mons

mardi après-midi

Formation des enseignants
Avec Martine Jaubert,
ESPE de Bordeaux

Tempête sous un crâne
extraits du film
de Clara Bouffartigues

mercredi matin

**Démocratiser la réussite scolaire, lutter
contre le déterminisme social à l'école**
Stéphane Bonnéry

La FSU organise le déplacement. Pour vous inscrire : 05 55 41 16 32 ou fsu23@fsu.fr

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CULTURE

SPORTS



PRÊTS IMMOBILIERS,
CRÉDITS CONSO,
ÉPARGNE,

**SOLIDAIRE
DE VOS
ENGAGEMENTS**

ASSURANCES,
SERVICES BANCAIRES,
SOLIDARITÉ ET MUTUALISME

LA BANQUE DU MONDE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

**Caisse de Crédit Mutuel
Enseignant de Limoges**

Le Colisée

13 Place Jourdan - 87000 Limoges
Tel. 05 55 10 09 78 - Fax. 05 55 49 14 97
e-mail : 3655000@cmlaco.creditmutuel.fr

Crédit  Mutuel
Enseignant
www.cme.creditmutuel.fr



Réunion des commissions retraités SNUIPP 23 et SNES 23

Mardi 13 décembre - 14h30

Salle 2bis à Braconne

Rapport Pension des fonctionnaires de la Cour des Comptes : la FSU dénonce la volonté d'un prétendu alignement public-privé pour le calcul de la retraite

La Cour des comptes préconise, treize ans après son dernier rapport de 2003 sur les pensions des fonctionnaires civils de l'État, des «leviers d'évolution des régimes des retraites des fonctionnaires » et des recommandations sur son financement. Elle propose d'allonger de six mois à cinq ou dix ans la période de référence, ce qui diminuerait de fait les retraites des personnels ayant eu des carrières courtes, notamment les femmes. Depuis 2003 le niveau de pension des tou-te-s les retraité-e-s s'est considérablement dégradé. Le dispositif de régime complémentaire obligatoire des fonctionnaires créé à cette époque pour la partie indemnitaire (RAFP) apporte un complément dérisoire avec une prestation soumise aux aléas boursiers que la Cour des comptes avait elle-même épinglés en 2013.

Aujourd'hui à l'occasion de la sortie ce rapport, la Cour précise elle-même que « **des règles différentes n'induisent pas obligatoirement des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité.** ». Pourquoi, dès lors, cibler les fonctionnaires en reproposant, par exemple, la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires. Il existe déjà le code des pensions. C'est l'élément du statut des fonctionnaires qui permet à l'État d'assumer l'ensemble de ses responsabilités et de ses choix politiques. Il n'y a pas besoin de créer quoi que ce soit sauf à vouloir pointer du doigt un déficit par nature artificiel.

Mettre en avant les droits familiaux des fonctionnaires alors que la majoration de durée d'assurance n'est que de six mois pour un enfant dans la Fonction Publique relève d'une approche un peu trop orientée tout comme pointer le supplément familial de traitement dans un rapport sur les retraites.

Remettre en cause les facteurs de pénibilité dans la carrière des catégories dites « actives » ou encore supprimer les bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe traduisent bien la même volonté de stigmatiser les fonctionnaires comme l'attaque faite aux femmes en 2003 avec la suppression de la bonification pour enfants.

Pour la FSU, il faut cesser d'opposer le public au privé. Le comité de suivi des retraites a écrit dans son troisième rapport en juillet 2016 que « **les durées de cotisation, les taux de cotisation salariale sont aujourd'hui largement harmonisées** ».

Si l'on doit réfléchir sur les retraites du public et du privé, il faut réfléchir à des objectifs convergents notamment en termes de taux de remplacement pour assurer à tou-te-s les futur-e-s retraité-e-s un niveau de pension satisfaisant, et non alimenter le soupçon sur certains.

Holdup sur la CASA

(Contribution additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie)

La Loi de finances de la Sécurité sociale de 2013 a créé la CASA. Celle-ci, au taux de 0,3%, concerne les retraités payant l'impôt sur le revenu. Elle alimente la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

Mais depuis sa création, les sommes collectées, près d'un milliard, ont été affectées à un autre usage dont le Fond de solidarité vieillesse. Ce choix serait « très utile pour l'équilibre des comptes sociaux ».

Le gouvernement prévoit dans la Loi de finances de la sécurité sociale de 2017 de réitérer la même opération. Dans ce cas, les personnes en perte d'autonomie feront les frais de cette décision alors même que le maintien à domicile se développe, ce qui nécessite un investissement conséquent pour qu'il se déroule dans de bonnes conditions.

La FSU rappelle son opposition à ce prélèvement concernant uniquement les retraités, en contradiction avec les choix fondateurs du Conseil national de la Résistance instituant une « solidarité intergénérationnelle ». Elle demande au gouvernement que le financement de ces besoins se fasse sur les bases de cette solidarité, afin de permettre à chacune et chacun de vivre en toute autonomie dignement et dans de bonnes conditions.

Le statut des fonctionnaires a 70 ans : bon anniversaire !

Le statut des fonctionnaires a été instauré par la loi du 19 octobre 1946, à l'initiative du ministre communiste Maurice Thorez. Il est aujourd'hui attaqué par des candidats à la présidentielle.

Régulièrement remis en cause et particulièrement attaqué par certains candidats à la présidentielle, le statut des fonctionnaires, 70 ans cette semaine, se veut le garant d'un Service Public impartial, avec des agents préservés de toute pression partisane. **Au lendemain de la Seconde guerre mondiale et du régime de Vichy, le gouvernement de l'époque veut ainsi protéger le fonctionnaire de l'arbitraire et éviter l'instrumentalisation de l'administration par un pouvoir politique quelconque.**

La loi du 19 octobre 1946 a tracé une conception française de la Fonction publique, républicaine et démocratique. Mais en dépit des attaques successives, la Fonction Publique n'a cessé d'évoluer et de jouer son rôle : loi de 1946, ordonnance du 4 février 1959, lois de 1983/84 pour la Fonction Publique d'État et la Fonction Publique Territoriale et de 1986 pour la Fonction Publique Hospitalière, qui instituent une nouvelle architecture statutaire et étendent aux trois versants de la Fonction Publique les trois principes essentiels : égalité, indépendance, responsabilité, loi de déontologie aujourd'hui...

C'est une des grandes forces de la Fonction Publique que de s'adapter aux évolutions et besoins de la société sans jamais renoncer aux principes démocratiques qui la fondent.

Aujourd'hui, la Fonction Publique c'est plus de cinq millions d'agents sur l'ensemble du territoire.

Pour ses détracteurs - à droite sur l'échiquier politique mais pas seulement, comme en témoigne la controverse née en 2015 de propos de l'ancien ministre de l'Économie Emmanuel Macron -, le statut est surtout synonyme d'une sécurité de l'emploi qui n'a pas lieu d'être, assortie d'un coût élevé pour les finances publiques. On lui reproche aussi de favoriser une certaine inertie.

Bruno Le Maire (LR) veut le réserver « à ceux qui ont besoin d'une certaine indépendance », comme les policiers ou les personnels de justice. Pour **Nathalie Kosciusko-Morizet** (LR), « seuls les magistrats doivent bénéficier d'un statut protecteur ».

Et des défenseurs

Mais pour ses défenseurs, si le statut implique des droits, dont la garantie de l'emploi, il impose aussi des devoirs, comme la probité ou la neutralité. Pilier de la démocratie, il est le garant pour le citoyen d'un traitement égal et impartial parce qu'il protège le fonctionnaire des pressions de toutes sortes. Ce qui ne serait pas le cas si les agents étaient recrutés directement par les élus, au risque de voir se multiplier des « affaires » liées à la passation de marchés publics par exemple, soulignent ses avocats. Les mêmes s'inquiètent aussi des risques supplémentaires d'un tel cas de figure pour la diversité dans la fonction publique, déjà difficile à respecter.

Aux avantages supposés des fonctionnaires, ils opposent aussi les contraintes liées à leurs missions : déplacements, davantage de travail dominical (36% des fonctionnaires concernés contre 25% dans le privé selon le rapport Laurent sur le temps de travail) et nocturne (17,5% contre 14,9%).

Point noir au tableau : aujourd'hui, **plus de 900 000 personnes ne sont pas des agents titulaires.**

La FSU a rappelé le 13 octobre dernier, lors d'un rassemblement contre la précarité dans la Fonction Publique, que les emplois permanents doivent être occupés par des agents titulaires. Le dispositif de la loi Sauvadet est insuffisant pour résoudre cette crise. C'est pourquoi la FSU interpelle à nouveau le gouvernement pour lui demander l'ouverture de discussions pour un plan de titularisation.

Mais fêter un anniversaire, c'est regarder le passé pour imaginer l'avenir.

Et pour la FSU, la Fonction Publique de carrière, fixant les droits et obligations des fonctionnaires, a de l'avenir ! **C'est le meilleur outil pour garantir l'accès aux droits et répondre aux besoins fondamentaux du pays et de sa population et aux défis de l'avenir.**

Il ne s'agit ni plus ni moins que d'assurer l'intérêt général et de contribuer à la cohésion sociale. Dans un contexte de crise et d'instabilité, c'est un enjeu majeur.

La FSU reste donc convaincue que la Fonction publique est bien un investissement et non une charge.

**Bon anniversaire à notre Fonction Publique,
bien ancrée dans le XXIème siècle, n'en déplaisent à ses détracteurs !**

Le bureau de la FSU23

A toutes et tous les agent-es de la Fonction publique

Les Lilas le 4 octobre 2016

Cher-es collègues,

Les prochaines échéances électorales imposent déjà leurs thèmes et leur rythme. Parmi eux, le sujet de la Fonction publique et surtout de l'avenir réservé à ses agent-es. La FSU a pour habitude de dénoncer régulièrement chaque caricature, chaque mensonge, chaque parole porteuse de menace, de recul pour les agent-es et la Fonction publique. Elle continuera à le faire tout comme elle restera force de proposition, et soutiendra toute annonce, toute initiative porteuse d'amélioration.

Être le meilleur outil syndical au service des personnels, de leurs aspirations, de leurs revendications, être sans relâche déterminés à les défendre, tel est l'engagement de la FSU et de ses syndicats nationaux.

Dans ce combat, elle aura besoin du soutien actif de tous et toutes les agent-es.

La FSU intervient quotidiennement, dans toutes les instances de dialogue social, aux niveaux local et national, pour **défendre les agent-es, améliorer leur situation et leurs droits**.

Création d'emplois publics à la hauteur des besoins, reconnaissance des métiers, des missions et des qualifications des agent-es, amélioration de leur pouvoir d'achat et de leurs carrières, amélioration du statut au service de l'intérêt général, défense des conditions de travail et lutte contre la souffrance au travail..., c'est l'engagement quotidien de notre organisation. Ainsi, lors du dernier Conseil Commun de la Fonction publique, elle a exigé de la Ministre que les chantiers lancés trouvent un aboutissement rapide, notamment en ce qui concerne les mesures de revalorisation du protocole « PPCR » (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) avec l'impérieuse nécessité qu'elles profitent rapidement et en totalité à tous les agent-es.

La FSU défend des **droits nouveaux** pour toutes et tous : elle intervient ainsi à chaque occasion comme par exemple sur le « Compte Personnel de Formation », afin qu'il permette aux agent-es de suivre davantage de formations de leur propre initiative, que ce soit pour leur développement personnel, professionnel, ou encore pour se former à une autre mission.

La FSU milite pour que la **médecine de prévention et l'action sociale**, indispensables pour améliorer la situation des agent-es, évoluent avec des budgets adéquats.

La FSU n'en a jamais rabattu sur son ambition revendicative concernant **les salaires**.

Elle continue sans relâche d'exiger un plan de rattrapage pour améliorer les rémunérations après avoir obtenu, grâce à l'action collective et à la mobilisation des agent-es, le dégel du point d'indice et une augmentation de 1,2 % de ce dernier.

La FSU confirme et persiste également dans son engagement **contre la précarité**.

Un-e agent-e sur cinq n'est toujours pas titulaire. Le dispositif de la loi Sauvadet est notoirement insuffisant pour résoudre cette crise. C'est pourquoi la FSU interpellera une nouvelle fois le gouvernement lors d'une journée d'action le 13 octobre prochain.

A un moment où notre pays a tant besoin de « faire société », la FSU reste convaincue que la défense de l'intérêt général est essentielle et que la fonction publique est bien un investissement et non une charge. Education, Recherche, Justice, Culture, Santé, Ecologie, Agriculture, Emploi, Finances... c'est par le biais de services publics de qualité que l'égalité d'accès aux droits élémentaires pourra être effective pour toutes et tous les citoyen-es sur l'ensemble du territoire.

La FSU réaffirme que c'est grâce au travail et à l'engagement quotidiens de chacun et chacune des plus de cinq millions d'agent-es de la Fonction publique que cela est possible. De cet engagement les agent-es peuvent être fièr-es.

C'est pour cela qu'avec vous la FSU reste mobilisée pour défendre et améliorer la situation de chacun et chacune.

Bernadette Groison

Point d'étape « PPCR »

La FSU mobilisée pour la revalorisation des salaires et des carrières

Les mesures contenues dans le protocole « PPCR » (Parcours professionnels, carrières, rémunérations », signé par la FSU, sont mises en œuvre progressivement dans tous les secteurs de la Fonction publique. A tous les niveaux, la FSU et ses syndicats nationaux se mobilisent pour que chacun-e bénéficie d'une revalorisation de sa carrière et de son traitement.

Malgré les insuffisances nombreuses que nous pointons dans ce protocole, l'urgence sociale que représente l'amélioration du pouvoir d'achat, la reconnaissance des qualifications et du travail des agents est la priorité syndicale de cette période.

Toutes les avancées d'aujourd'hui sont autant de points d'appui pour gagner celles de demain.

Ainsi, la revalorisation des grilles n'est pas à la hauteur des pertes subies depuis plus de 15 ans par les personnels (pertes aggravées par 6 années de gel de la valeur du point d'indice). Les mesures prévues ne répondent pas à elles seules à la déqualification des carrières qui s'est progressivement instillée au fil des ans. Et le calendrier est trop étalé pour permettre aux mesures prévues d'être à la hauteur.

Pour autant, la nécessité d'augmenter les salaires, de défendre le statut et les services publics est telle que la FSU se félicite de s'être investie dans ce cycle de discussions Fonction publique et d'avoir réuni les conditions d'unité et de rapport de force pour les mener le plus loin possible.

Elle entend bien maintenant consolider les acquis qu'elle y a obtenus.

La FSU avec ses syndicats nationaux continuent donc à intervenir pour améliorer les textes d'application de PPCR, pour qu'ils soient les plus favorables possible aux personnels, pour assurer l'effectivité des revalorisations et surtout aller plus loin : modalités et volumes d'accès aux grades supérieurs, ouverture de discussions pour un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, ...etc.

Et la FSU entend bien mettre la question des salaires des agents publics et des garanties pour leurs carrières au cœur du débat public à l'occasion des échéances électorales à venir.

Elle continue de rester à l'offensive pour faire avancer ses revendications !

Pour les carrières des enseignant-e-s : UNE TRANSLATION VERS LE HAUT

Le projet du ministère constitue une revalorisation dont les gains vont au-delà du simple transfert « primes-points » prévu dans PPCR. Ces gains seront issus pour 70 % des mesures indiciaires et pour 30 % de l'accélération de la car-

rière en classe normale et de la restructuration de la hors-classe, en plus du transfert « primes-points ». Quelles que soient les situations de carrière, les mesures indiciaires assurent une progression pour tous.

Professeur des écoles, professeur certifié, CPE, Psy-ÉN

Gain annuel moyen* nets

2016-2017	→	165,44 €	2021-2022	→	895,12 €
2017-2018	→	322,22 €	2022-2023	→	881,72 €
2018-2019	→	552,38 €	2023-2024	→	941,25 €
2019-2020	→	750,50 €	2024-2025	→	934,18 €
2020-2021	→	852,43 €	2025-2026	→	931,20 €

* Gain annuel moyen = par personne et par an, gain moyen issu du déroulement selon la future carrière comparé avec le déroulement de carrière actuel. Le calcul inclut les revalorisations indiciaires et les effets du nouveau déroulement de carrière. Il ne prend pas en compte les transferts « primes-points » et n'inclut pas les accès à la classe exceptionnelle.

Les corps atypiques : la FSU poursuit son engagement au service de toutes et tous

La FSU a enfin obtenu pour les travailleurs sociaux (cat B ex CII depuis 1991) le passage en catégorie A, à l'horizon 2018, en équivalence des grilles de la filière paramédicale qui se termine à l'indice 608.

Pour tous les corps atypiques, la FSU se

bat pour qu'ils bénéficient des meilleures revalorisations possible (catégorie A des ITRF ou de bibliothèque par exemple...)

La FSU a obtenu que les grilles des corps « A+ » soient aussi revalorisées (corps de chercheurs ou d'enseignants chercheurs par exemple...).

Des garanties nouvelles à gagner rapidement

Les promesses contenues dans PPCR doivent aboutir pour ouvrir de nouvelles perspectives revendicatives !

- ➔ Pour une « clause de sauvegarde » qui permette à tout agent au dernier échelon du premier grade le passage automatique au grade supérieur.
- ➔ Pour la reconnaissance des qualifications de chacun-e et de l'engagement de tous les personnels pour le service public.

Des combats à mener ou à poursuivre

- ➔ Pour une transposition aux non-titulaires à travers des grilles de salaires alignées sur les nouvelles grilles.
- ➔ Pour la reconnaissance statutaire et indiciaire des personnels administratifs de catégorie C assumant des fonctions de catégorie B et de celles et ceux de catégorie B qui assurent des fonctions de A.
- ➔ Pour un rendez-vous salarial annuel avec une revalorisation de la valeur du point d'indice de la fonction publique (avec un plan de rattrapage des pertes subies et une réindexation de la valeur du point sur les prix).



Valeur nette du point d'indice

01/06/2016	→	3,76440 €
01/07/2016	→	3,78699 €
01/01/2017	→	3,77085 €
01/02/2017	→	3,79348 €
01/01/2018	→	3,78094 €
01/01/2019	→	3,76842 €
01/01/2020	→	3,75589 €

Valeur nette du point d'indice = après déduction des cotisations sociales et hors toute prime et indemnité.

N.B. : calculs faits dans l'hypothèse d'une stabilité de la valeur brute du point après le 01/2/2017. La baisse de la valeur nette du point d'indice est due à l'augmentation du prélèvement pour pension civile.

LA FONCTION
PUBLIQUE EST
VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE
COMBAT.



Avec la **FSU**,
pour le Service Public !

RPS à la DSDEN 23 :

La FSU23 considère que le rectorat préfère protéger les « cadres » !



Les membres du CHSCTA ont été saisis par près de la moitié des personnels de la DSDEN23 concernant leurs conditions de travail. En effet, ils nous ont fait part d'une grande souffrance, d'un mal-être important suite à une multiplication de violences verbales et psychologiques.

Une situation en latence depuis trop longtemps

Le 15 juin, nous avons été reçus par le Secrétaire général, la DRH et le Directeur de cabinet du Recteur pour leur exposer la situation. Ils se sont engagés à étudier le dossier et à nous donner une réponse rapidement.

N'ayant aucune nouvelle, nous avons demandé à ce que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du CHSCTA du 7 juillet 2016. Le médecin de prévention du rectorat nous confirme que 7 personnes l'ont rencontré en 2014-2015, et que pour l'année 2015-2016 elle a reçu 3 personnes, elle a eu 3 contacts par téléphone et 2 par mail, soit un total de 15 personnes. Le Secrétaire général nous informe que les personnels de la DSDEN seront reçus individuellement les 30 et 31 août par le médecin de prévention, que le médecin rendra son rapport vers le 8 septembre et que nous serons informés vers le 15 septembre.

Bien entendu, nous avons dénoncé cette lenteur face à l'urgence de la situation, d'autant plus que nous savons que certains d'entre eux sont vraiment en très grande détresse et à bout de force. Nous avons demandé au recteur qu'il prenne des mesures de protection collectives.

Un diagnostic sans équivoque pour la FSU23

Un CHSCTA a eu lieu le 11 octobre 2016. Les médecins ont fait le compte-rendu des entretiens avec les agents de la DSDEN23. Il montre que 13 agents sont en souffrance au travail dont 2 ont pensé à un passage à l'acte. Pour la FSU23, ce bilan est alarmant et doit conduire l'administration à prendre ses responsabilités.

Or les préconisations présentées aux agents par le rectorat le jeudi 3 novembre 2016 sont, pour la FSU23, insatisfaisantes (afin que chacun puisse s'en faire une idée, elles sont publiées in extenso sur la page suivante).

Pour la FSU23, elles montrent que le rectorat préfère protéger les cadres et ne reconnaît pas la souffrance des agents. Ainsi, aucune mesure n'est prise pour répondre au management mis en cause par les agents. Pour la FSU23, de nombreuses mesures leur renvoient la responsabilité de cette situation.

C'est pourquoi, la FSU23 et l'UNSA ont écrit au recteur pour demander une audience en urgence. Il a préféré nous opposer une fin de non recevoir (voir courriers pages 12 et 13 sur la page suivante).

Nul doute que, dans l'intérêt des agents qu'elle représente, la FSU23 n'en restera pas là et poursuivra sa lutte pour faire reconnaître et cesser la souffrance au travail à la DSDEN23.

Elle assure les agents de tout son soutien.

Les représentants du personnel FSU au CHSCT de la Creuse

Préconisations portées à la connaissance des agents de la DSDEN de la Creuse

Préambule

➤ Tous les personnels de la DSDEN bénéficieront, d'une restitution du diagnostic établi par les médecins de prévention et des préconisations proposées. Le secrétaire général de l'académie viendra les rencontrer sur site.

2) Les objectifs

À la suite du rapport des médecins de prévention du rectorat concernant les situations des personnels de la DSDEN23 signalés en situation de souffrance au travail, il convient d'élaborer un protocole de prise en charge qui se déclinera tout au long de l'année scolaire 2016/2017.

2.1) Garantir des prises en charge collectives

✓ Un projet de service sera élaboré en concertation avec tous les personnels, de façon à assurer une répartition équilibrée des missions et ainsi permettre d'associer chaque agent à un travail d'équipe. Ce travail pourra s'appuyer sur les fiches de poste existantes et l'organigramme mis en ligne sur le site de la DSDEN23.

✓ L'ARACT est chargée d'établir un diagnostic et d'élaborer un plan d'actions visant à améliorer les relations de travail dans une petite structure administrative

✓ Une charte sera rédigée avec l'appui de l'ARACT et sera diffusée à tous les acteurs de la structure. Cette charte vise à organiser et cadrer les relations (bonnes pratiques/bonne conduite).

✓ Dans le cadre de la sécurisation des bâtiments accueillant du public, qui répond à une exigence académique, des consignes seront diffusées auprès des agents chargés de l'accueil afin de réguler les passages des usagers dans les services et dans les étages. Pour cela, un accompagnement formation sera proposé aux personnels de l'accueil par le CAFA ou par l'interministériel ou par le SDIS afin de leur permettre d'assurer leurs missions en toute sérénité.

✓ Dans la continuité de l'existant, le CHSCTD 23 fera l'objet d'un accompagnement spécifique par les acteurs académiques du domaines hygiène, sécurité et conditions de travail. La coordination du CHSCTD sera confiée au secrétaire général de la DSDEN23.

✓ Afin de faciliter le partage d'information dans les services, les mesures suivantes seront mises en œuvre :

○ Formation des agents à l'archivage et à l'organisation de leur espace de travail

○ Mise en place de répertoires partagés accessibles au secrétariat de l'IA-DASEN et au secrétaire général

2.2) Garantir des prises en charge individuelles

✓ Mise en place d'un suivi anonyme et sur la base du volontariat par le réseau MGEN/PAS via les Espaces d'Aide et d'Écoute (EAE) par des psychologues du travail et des spécialistes « qualité de vie au travail » du réseau, et le réseau des assistantes sociales des personnels de l'académie de Limoges

✓ Les agents qui le souhaitent pourront bénéficier, sur leur demande, d'un entretien avec le conseiller mobilité carrière de l'académie à qui sera offert un espace bureau et qui pourra venir une fois par mois à une date qui leur sera précisée. Cet entretien pourra notamment aborder les thématiques liées à l'accompagnement au changement, les besoins en formation ou souhaits d'évolution de carrière

✓ Chaque agent définira ses besoins en formation et les fera valoir (évolution des outils numériques, évolution du système éducatif, gestion des usagers).

✓ Enfin, un suivi médical a été entrepris concernant les 3 agents qui ont été repérés en souffrance à la suite des entretiens médicaux. Ce suivi est opéré par les médecins de prévention et se poursuivra en tant que de besoin.

Tout autre agent de la DSDEN 23 peut demander un rendez-vous médical auprès d'un des deux médecins des personnels de l'académie, auquel il sera répondu prioritairement.

3) La méthode

✓ Etablir un calendrier pour opérationnalisation dès le retour des congés d'automne 2016.

✓ Mettre en place le DUERP, le RSST et le RDGI (documents déjà élaborés et prêts à être diffusés).

✓ Diffuser le calendrier des réunions de service de l'IA-DASEN, des IEN, des cheffes de divisions et des conseillères techniques, des instances et des groupes de travail afférents aux instances.

✓ Initier des groupes de parole avec un psycho-sociologue du travail et des organisations.



À

Monsieur le Recteur de l'Académie de Limoges

Monsieur le Recteur,

La FSU et l'UNSA Éducation vous ont alerté concernant le développement des risques psychosociaux à la DSDEN 23. En effet, comme nos représentants au CHSCTA l'ont expliqué le 15 juin 2016 à Madame la Directrice des Ressources Humaines, Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de Cabinet, nous avons été alertés par près de la moitié des personnels de la DSDEN 23. Ils nous ont relaté des faits graves avec des conséquences importantes sur leur santé nous laissant craindre le pire pour ceux qui sont les plus exposés et/ou les plus affectés.

Le rapport des médecins suite aux visites médicales réalisées à la fin du mois août 2016 remis début octobre 2016 à nos représentants au CHSCTA confirme le mal-être et la souffrance au travail d'un nombre conséquent d'agents ainsi que le risque de passage à l'acte pour deux d'entre eux. Le mode de management de la hiérarchie est mis en cause.

Or, nous n'avons pas connaissance de mesures opérationnelles mises en place à ce jour pour préserver nos collègues et leur permettre de retrouver un climat de travail serein et apaisé sinon un suivi médical et la refonte des fiches de postes. Les préconisations présentées en CHSCTA le 11 octobre ne nous semblent pas de nature à inverser la tendance.

Aussi, Monsieur le Recteur, nous souhaitons vous rencontrer aussi rapidement que possible pour nous entretenir avec vous pour faire le point sur cette situation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Recteur, nos sincères salutations.

Pour l'intersyndicale FSU et UNSA Éducation



Limoges, le 21 octobre 2016

le Recteur de l'académie de Limoges
Chancelier des universités
à

Monsieur Stéphane PICOUT
Secrétaire départemental de la FSU23

Cabinet recteur

Affaire suivie par
Freddy Tarayre
Directeur de cabinet
05 55 11 43 57
Mél
Freddy.tarayre@ac-limoges.fr
Site internet
<http://www.ac-limoges.fr>

Rectorat
13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

Objet : demande d'audience sur la situation de la DSDEN 23. Suivi du CHSCTA du 11 octobre

Monsieur,

Votre courrier reçu le 18 octobre a retenu toute mon attention.

Vous indiquez ne pas avoir connaissance des mesures opérationnelles prises à ce jour.

Ces mesures opérationnelles ont non seulement été présentées, mais discutées et amendées, lors de la séance du CHSCTA du 11 octobre.

Je partage votre souci concernant le bien être des personnels et je comprends votre impatience à voir les actions de remédiation prendre forme. Cela a déjà commencé, il faut néanmoins du temps pour les déployer et les coordonner correctement, en ne négligeant aucun type de personnel dans cette démarche.

La situation est prise en charge et suivie par le CHSCTA, qui a également programmé une visite de la DSDEN au printemps afin d'évaluer les effets de ces mesures.

Une audience à ce stade ne me semble donc pas opportune, afin d'éviter toute interférence avec le processus qui est mis en œuvre dans le cadre du CHSCTA pour remédier à la situation de mal être de certains personnels de la DSDEN de la Creuse.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre-Yves DUWOYE

Relaxe pour les Goodyear !

Le 12 janvier dernier, le tribunal correctionnel condamnait huit salariés licenciés de Goodyear à deux ans de prison dont neuf mois fermes pour séquestration alors qu'ils se battaient pour la préservation de leurs emplois et de leur usine à Amiens. Les cadres « séquestrés » avaient pourtant retiré leur plainte.

C'est la première fois depuis cinquante ans que des syndicalistes sont condamnés à de la prison. Inadmissible !

Demain, mercredi 19 octobre, se déroule à Amiens leur procès en appel.

La FSU, qui soutient les syndicalistes de Goodyear depuis qu'ils sont poursuivis, exige leur relaxe.

Ce procès a lieu trois semaines après le procès des salariés d'Air France.

Il est clair qu'aujourd'hui, il existe une volonté de criminaliser l'action syndicale. Pour la FSU, il n'est pas acceptable d'associer sous quelque forme que ce soit la défense de l'intérêt des salariés à un délit.

Elle appelle au rassemblement organisé à Amiens pour défendre les militants syndicaux Goodyear, afin qu'ils soient relaxés.

Elle demande au gouvernement de s'engager pour la défense et le développement de l'emploi dans le pays ainsi que pour l'amélioration des droits sociaux des salariés. Car face à la crise et à la détresse sociale qu'elle engendre, la seule réponse qui vaille est d'offrir des perspectives garantissant un progrès social à toutes et tous.

« Extrême droite » Pour en finir avec ses idées fausses

« Les étrangers vivent sur le dos des Français », « Les musulmans veulent imposer leur religion partout », ... Ces affirmations qui se propagent pour désigner des boucs émissaires face aux maux de la société attisent les haines et renforcent les communautarismes.

L'extrême droite ne cesse de les brandir tel des slogans pour justifier ses orientations politiques de repli sur soi et de rejet des solidarités.

Face à ce discours simpliste, des syndicats dont la FSU et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée de l'ouvrage « En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite », sous la plume du journaliste Vincent Edin. Reprenant près de 80 slogans diffusés par l'extrême droite, il démontre, en s'appuyant sur des chiffres et des analyses, leur caractère mensonger. Cette nouvelle édition est accessible aux éditions de l'Atelier depuis le 22 septembre.



Des syndicats, dont la FSU, et des associations ont publié avec les éditions de l'Atelier une seconde version, revue et augmentée sous la plume du journaliste Vincent Edin.

Pour vous la procurer, vous pouvez vous adresser aux sections académiques et départementales de la FSU.